



**MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR**  
**M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 645 INTITULÉ :**

**« RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS » :**

**À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT MENTIONNÉ CI-HAUT.**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

**Que** lors d'une séance tenue le 20 avril 2026, le Conseil de la municipalité de Sacré-Cœur a adopté le projet de règlement 645 « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ».

**Que** ce projet de règlement vise à établir des normes et mesures relatives à l'entretien et à l'occupation de tout immeuble patrimonial étant situé sur le territoire de la Municipalité afin d'empêcher leur dépérissement, de les protéger contre les intempéries et de préserver l'intégrité de leur structure en incitant leurs propriétaires à les entretenir.

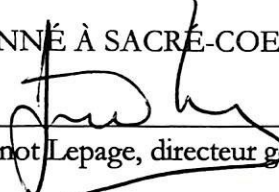
**Que** ce projet de règlement contient des dispositions qui concernent l'ensemble du territoire de la Municipalité de Sacré-Coeur.

**Que** le projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

**Que** la copie du projet de règlement numéro 645 peut être consultée au bureau du soussigné situé au 88, rue Principale Nord, à Sacré-Coeur, durant les heures normales de bureau. Ce projet de règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au : [www.sacre-coeur.ca](http://www.sacre-coeur.ca)

**Qu'**une assemblée publique de consultation aura lieu le **7 mai 2026 de 18 h 00 à 18h30** à la salle du Conseil municipal. L'objet de cette assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption.

**DONNÉ À SACRÉ-COEUR CE 21 IÈME JOUR D'AVRIL 2026**

  
\_\_\_\_\_  
Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier